

Avant-propos

Ce livre est né d'un double étonnement. L'idée de ce que nous appelons aujourd'hui patrimoine s'est inventée, pour une part, le long d'une période qui, depuis la Révolution jusqu'à la première guerre mondiale, recouvre un XIX^e siècle entendu dans son acception la plus large. Caractéristique fondatrice de l'exception française, une politique publique (la création d'un appareil réglementaire et juridique, la mise en place d'une administration spécifique) répond très vite à la multiplication des initiatives privées (les recherches archéologiques et historiques, l'invention progressive d'une théorie et d'une pratique de la restauration archéologique, les premiers développements d'une économie de l'édition et du tourisme liée aux monuments). Sans négliger les racines plus lointaines de cette prise de conscience, il convient de rappeler combien le long mouvement, chaotique et imparfait sans doute, qui conduit des premières mesures conservatoires de la Constituante jusqu'à la loi sur les Monuments historiques du 31 décembre 1913 est incontestablement décisif et, à bien des égards, digne d'éloges. Mais cette période voit également la destruction d'un nombre proprement effarant de monuments. L'énoncé de cette contradiction est, certes, bien loin d'être neuf. « Singulière énigme que celle du XIX^e siècle¹ », s'étonne déjà en 1838 le docteur Giraudet, dans une séance de la Société française d'archéologie, constatant combien l'émergence d'une reconnaissance du passé monumental de la France ne suffit pas à endiguer sa destruction contemporaine. Ce paradoxe continue aujourd'hui de mériter un questionnement. Notre propre époque n'a pas à ce point réduit l'écart entre les principes affirmés et la réalité des actes, relativement à la conservation des monuments dont elle a hérité, que l'enseignement tiré de l'étude des périodes passées soit devenu inutile.

Un second étonnement relève de l'historiographie. L'histoire des édifices religieux, principal réservoir par leur nombre, peut-être même par leur essence², des monuments considérés comme historiques au XIX^e siècle, n'a jamais cessé d'être, depuis cette époque, un objet d'étude. En revanche, l'Église catholique, que l'affectation de ces édifices culturels semble désigner naturellement à la curiosité des historiens, a suscité des recherches moins systématiques et plus incomplètes. Si quelques travaux ont mis en lumière les travaux historiques et archéologiques

de certaines personnalités ecclésiastiques, la place de l'Église dans la formation de la conscience patrimoniale n'a pas été entièrement dégagée. L'histoire française du patrimoine, discipline somme toute encore jeune, au moins en regard de l'objet de son étude, a privilégié l'examen des institutions et l'analyse des politiques publiques, répondant légitimement à la précoce centralisation de la gestion des monuments en France, devenue dès la monarchie de Juillet une « affaire d'État³ ». Ce livre se propose de suivre une autre voie en étudiant le rôle tenu par les acteurs ecclésiastiques dans l'histoire des monuments religieux au XIX^e siècle ou du moins, plus modestement, d'y contribuer en limitant son champ aux églises d'un seul diocèse, celui de Nantes, dont les particularités, toutes indéniables qu'elles soient, n'interdisent pas de dégager des conclusions utiles à une étude plus vaste.

Notes

1. GIRAUDET A., « Discours sur la nécessité d'étudier l'histoire de l'art et d'arrêter le vandalisme », *BM*, 1838, p. 270.
2. « Stimulé par l'engouement romantique pour le Moyen Âge et par la relecture qu'en propose le rationalisme, le patrimoine du XIX^e n'est pas autre chose, chez nous, que religieux. » (ANDRIEUX J.-Y., *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997, p. 213).
3. BERCÉ F., *Des monuments historiques au patrimoine du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 24.